



OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

Alsace

LES CAHIERS DE L'OBSERVATOIRE

CAHIER N°9

POUR UN ÉTAT DES LIEUX DE LA PETITE ENFANCE EN ALSACE

Communication au colloque du FAS
"Petite enfance et développement des quartiers"
Le 14 mai 1993

Juan Matas
Faculté des sciences sociales
Université de Strasbourg II

Centre Ressources chargé de réunir les données existantes concernant l'immigration, d'analyser les évolutions, de produire des données et des outils opérationnels, d'informer les élus, les collectivités locales, les Services de l'Etat, les intervenants sociaux ou les associations, l'Observatoire Régional de l'Intégration constitue un outil d'aide à la décision pour l'ensemble des partenaires et acteurs des politiques régionales d'intégration des immigrés.

Auprès de la délégation régionale du FAS
1, rue de la course ■ 67000 Strasbourg ■ Tél. : 88 52 29 52 ■ Fax : 88 75 63 83.

L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'INTEGRATION

La réussite de la politique d'intégration des immigrés et plus globalement l'ensemble des démarches de lutte contre les exclusions dépend pour une grande part de la connaissance, de l'appréhension des évolutions et donc des capacités d'analyse des partenaires de ces politiques : les élus, l'Etat, les collectivités locales, les intervenants sociaux, les associations. **C'est le sens de la mise en place de l'Observatoire Régional de l'Intégration par la Commission Régionale pour l'Insertion des Populations Immigrées (CRIPI).**

■ Un constat : des données dispersées, une connaissance partielle

L'Alsace, 4ème région française en terme de densité de population étrangère, compte près de 130 000 étrangers. Ses composantes, son implantation, son origine ont fortement évolué depuis 10 ans.

Des interrogations se font jour : Quelles sont les évolutions d'une nationalité à l'autre ? Quelles sont les caractéristiques démographiques ? Quelle est la nature et la densité du flux migratoire : immigration économique, immigration familiale...? Quelle est l'évolution au regard de l'emploi ? Quelles sont les tendances résidentielles : milieu urbain, milieu rural ? Quelles sont les difficultés particulières que rencontrent les immigrés dans le domaine du logement, de l'école, de la formation ? Peut-on déterminer, au niveau local et régional, des critères et des facteurs favorisant ou freinant l'intégration ?

Souvent, sur telle ou telle de ces questions, des données existent mais sont dispersées, y compris les potentiels d'études, mémoires et thèses accumulés dans les Centres de recherche, de documentation et Universités alsaciennes. **D'où le constat de la difficulté, voire l'impossibilité d'utiliser ces éléments permettant de mener, de manière pertinente, les politiques d'intégration.**

■ Quels objectifs ?

Placé auprès de la Délégation Régionale du Fonds d'Action Sociale par la CRIPI, l'Observatoire poursuit plusieurs objectifs : développer les connaissances, réunir les données, élaborer les études utiles aux politiques publiques ; apporter, à l'ensemble des acteurs de ces politiques, les synthèses et outils sur les facteurs et les conditions d'intégration ou d'exclusion de ces populations ; mettre en place un "Centre Ressources" régional sur les questions d'intégration et d'immigration : création d'un fonds documentaire régional ; permettre la production et faciliter la circulation d'information entre les acteurs de terrain et les institutions ; engager des recherches opérationnelles et des études ciblées sur des préoccupations identifiées comme essentielles à l'intégration ; réunir et susciter l'utilisation de l'ensemble des études, dossiers, données élaborés sur les questions d'intégration et d'immigration en Alsace ; proposer à des étudiants dans le cadre d'un stage ou d'un mémoire des thèmes de recherche et des terrains d'intervention ?

■ Au service de qui ?

L'Etat et ses Services régionaux et départementaux, les collectivités territoriales et les élus, la CRIPI, les associations, les travailleurs et intervenants sociaux, les étudiants, enseignants et chercheurs.

Contact : Assina IDIRI - Chargée d'Etudes

Éléments méthodologiques pour dresser un état de lieux de la petite enfance en Alsace.

Dans le cadre de son colloque "Petite Enfance et développement des Quartiers", le Fonds d'Action Sociale nous a sollicité, à l'Institut de sociologie de la Faculté des sciences sociales de Strasbourg, pour conduire une étude sur les structures d'accueil et les politiques en direction de la Petite Enfance dans notre région. C'est cet "état des lieux" qui constitue ici le point de départ de notre analyse et de nos réflexions.

Nous avons retenu, d'un commun accord avec nos interlocutrices au FAS et partenaires de recherche, Mesdames Naïli et Rubio, vingt et un sites (onze sur le Haut-Rhin et dix sur le Bas-Rhin), dont cinq à Strasbourg et trois à Mulhouse. Nous avons utilisé, pour la collecte des données, un guide d'entretien qui nous a été proposé par nos partenaires et que nous avons aménagé. L'équipe de recherche se composait de Jacqueline Igersheim et de Juan Matas, tous deux Maîtres de Conférence à la Faculté des sciences sociales, et de onze étudiants. Nous avons chacun pris la responsabilité de la collecte des données sur un ou deux sites.

Étant donné le volume très important d'informations et pour la clarté de l'exposé, nous avons choisi de privilégier quatre axes thématiques qui nous permettront d'interroger les données de façon transversale :

- l'évolution des structures d'accueil pour la Petite Enfance ;
- la pluralité des situations rencontrées dans les vingt et un sites ;
- les structures d'accueil face à la reproduction des inégalités sociales ;
- les structures d'accueil et les enfants d'origine étrangère , un outil d'intégration ?

A l'issue de ces quatre développements, nous concluons par une synthèse et quelques pistes qui pourraient prolonger cette recherche.

Vous trouverez en annexe la liste des 21 sites étudiés ainsi que celle des membres de l'équipe de recherche.

Le rapport final sera diffusé à ceux qui en feront la demande au mois de juin.

I. L'évolution des structures d'accueil pour la petite enfance

Le chemin parcouru par ces structures semble long et il l'a été d'un pas rapide : le développement des crèches collectives et leur ancrage parmi les couches moyennes et aisées de la populations sont un bon indicateur de cette mutation pour les enfants de moins de trois ans, comme l'extension de l'éducation préscolaire touchant l'immense majorité des enfants de quatre ans et plus, qui est un reflet des bouleversements intervenus en matière de socialisation et d'éducation des jeunes enfants.

Les raisons de cette évolution sont multiples : le développement du travail féminin se conjugue avec une mobilité géographique accrue, l'isolement d'un nombre croissant de jeunes ménages et l'augmentation des foyers monoparentaux ou encore l'évolution des mentalités qui touche ici les modes de socialisation de l'enfant ou le souhait d'une plus grande liberté exprimé par nombre de femmes.

Quoi qu'il en soit, cette transformation aboutit à la création de structures de plus en plus différenciées, bien que souvent complémentaires, et à l'émergence de nombreux professionnels sur le champ de la petite enfance (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, aide-puéricultrices etc.), le plus souvent des professions à forte majorité féminine. En effet, tout se passe comme si la professionnalisation de la prise en charge de l'enfant ne pouvait pas s'affranchir de l'image du rôle de la mère dans les soins et l'éducation du jeune enfant.

Parmi les structures rencontrées au cours de notre étude, et si nous laissons de côté les écoles maternelles, ce sont les haltes-garderies qui sont les équipements le plus souvent présents. Notons, à propos des écoles maternelles, qu'un nombre croissant d'entre elles présente des activités et un accueil périscolaire et qu'elles sont de plus en plus nombreuses à accueillir des enfants dès l'âge de deux ans.

Quant aux haltes-garderies, elles ont des capacités d'accueil allant d'une quinzaine à une soixantaine d'enfants et on a souvent exprimé le regret de ne pas avoir davantage de places disponibles, tant la demande serait importante. Elles distinguent en général des enfants qui les fréquentent à concurrence du maximum autorisé (cinq demi-journées par semaine) et ceux que leurs parents en voient moins souvent, voire de façon sporadique. Le premier cas correspond à des mères de famille travaillant à temps partiel, le dernier s'apparente à des "dépannages" pour permettre aux mamans de faire face à des situations plus exceptionnelles ou imprévues, ou à des activités ponctuelles mais régulières. Il semble d'ailleurs que la souplesse relative de ce type d'équipements soit appréciée des parents, même s'ils demeurent assez largement utilisés par les catégories moyennes ou plus aisées de la population, mais nous reviendrons sur cette question un peu plus loin.

Les crèches collectives et les mini-crèches ont leur capacité d'accueil entièrement comblée par la demande et celle-ci est généralement plus forte que le nombre de places disponibles, nous a-t-on affirmé. Ici également, ces équipements sont plutôt des lieux d'accueil d'enfants de milieux relativement aisés mais on doit noter qu'il s'agit également du reflet d'une situation générale : les mères de famille d'origine plus modeste remplissent moins souvent les conditions d'activité stable qui leur permettent d'avoir accès à ce type d'équipements et de ce fait, elles se tournent — lorsque le besoin s'en fait sentir — vers des assistantes maternelles agréées, ou vers des solutions de dépannage (nourrices non-agréées, qui sont le plus souvent des amies ou des voisines). L'extension du nombre des places disponibles en crèche et l'évolution de l'activité féminine (avec, par exemple, un nombre croissant de femmes immigrées accédant ou souhaitant accéder à un emploi) peuvent être des facteurs de la situation constatée.

Quant aux crèches familiales, surtout présentes dans les villes plus importantes, elles apparaissent comme une structure intermédiaire offrant des avantages par rapport aux assistantes maternelles isolées tout en conservant la dimension de relations plus directes entre les parents et ces crèches que certaines familles privilégient. Le fonctionnement plus souple de ce type de crèches rend le recrutement de son public d'enfants plus varié parmi les différentes catégories sociales. On peut, néanmoins, noter qu'ici aussi il y a un lien entre le recrutement des assistantes maternelles (issues plutôt de la petite bourgeoisie, rarement immigrées, n'habitant pas souvent les cités H.L.M.) et celui des enfants. Lorsque les assistantes maternelles sont, par exemple, d'origine maghrébine, on orientera plutôt vers elles des enfants de la même origine, ou lorsqu'elles habitent la cité, elles accueilleront plutôt des enfants y habitant également. Mais il faut bien entendu se garder d'instruire un mauvais procès aux responsables de ces structures : bien des raisons extérieures à leur volonté militent pour cet état de choses. Tout au plus peut-on noter que ces responsables ne se donnent pas toujours les moyens pour le modifier...

Il faudrait sans doute, étudier de plus près le profil des assistantes maternelles et celui des nourrices non-agréées. Nous n'avons pu évoquer ces questions qu'au fil de nos entretiens avec certains de nos interlocuteurs. Il est certain qu'il s'agit de personnes jouant un rôle très important en matière non seulement de guide, mais aussi de socialisation des jeunes enfants. Pour les assistantes maternelles agréées, des formations et un suivi se sont mis progressivement en place et il s'agit là d'une initiative heureuse. Cela ne semble toutefois pas devoir nous exempter d'une étude de leurs caractéristiques, de leurs représentations et de leurs besoins.

Avant de conclure cette partie, dans laquelle nous ne pouvons faire un tour exhaustif des structures d'accueil et des personnels concernés, disons un mot sur une structure innovante que nous avons rencontrée à plusieurs reprises : les lieux d'accueil parents-enfants. Ces équipements tendent à se déve-

lopper à partir du constat suivant : des parents (des femmes, pour l'essentiel) qui n'ont pas leur(s) enfant(s) en bas âge dans des structures telles que les crèches, haltes-garderies, etc., pas plus qu'en "nourrice"¹, peuvent venir dans ce type de lieu avec leurs enfants pour en rencontrer d'autres, d'un âge semblable, en vue d'une socialisation avec des pairs, ou pour parler de leurs problèmes ou tout simplement pour rompre un isolement qui leur pèse en rencontrant d'autres parents et ainsi créer des liens amicaux. Cette situation illustre quelques uns des problèmes d'une partie non négligeable des habitants des grands ensembles : solitude, pauvreté des réseaux relationnels, carences affectives qui prolongent et rendent plus dures des situations de précarité matérielle. Il est trop tôt pour dresser un bilan de ce type de structures, mais on peut dire qu'il répond, à l'évidence, à un besoin.

II. La pluralité des situations rencontrées dans les vingt et un sites.

Nous voudrions ici à la fois traduire la diversité que nous avons pu repérer et tenter de l'analyser en fonction de plusieurs paramètres.

Tout d'abord, l'étude des vingt et un quartiers et communes fait ressortir qu'en dehors des écoles maternelles, partout présentes, ce sont les haltes-garderies que l'on rencontre avec le plus de fréquence. Les crèches collectives tendent à s'accroître mais plus de la moitié des sites en sont encore dépourvus, et elles ont en général à faire face à une demande qui dépasse largement le nombre de places disponibles. Les crèches familiales, appréciées là où elles existent, sont en nombre relativement restreint (5 sur les 21 sites, dont 3 dans des quartiers de Strasbourg). Les lieux d'accueil parents-enfants avons-nous dit, tendent à connaître une implantation relativement rapide. On peut aussi noter que les écoles maternelles sont plus nombreuses qu'auparavant à accueillir les enfants de 2 ans, bien que des problèmes d'effectifs rendent cette évolution plus lente, ainsi qu'à développer des formes d'accueil périscolaires plus diversifiées. Elles ne sont pas rares les directrices d'écoles maternelles qui considèrent que leurs institutions ont un rôle à jouer dans la prévention et l'animation des lieux où elles se trouvent implantées et qui, de ce fait, semblent ouvertes aux idées novatrices et au dialogue avec d'autres partenaires sur le quartier ou la commune.

En fait, la diversité des structures proposées varie en tout premier lieu en fonction de la taille des agglomérations étudiées. Les petites communes ne peuvent se doter d'une palette d'équipements semblables à celle des communes plus importantes, ce qui ne veut pourtant pas dire que les populations de ces communes de petite taille n'aient pas des besoins en matière de structures d'ac-

¹ Nous utilisons ici ce terme, fort utilisé encore à l'heure actuelle pour désigner aussi bien les assistantes maternelles agréées que celles qui ne le sont pas

cueil, besoins le plus souvent insatisfaits. Le travail des femmes, l'évolution des modes de vie, le nombre croissant de foyers ne pouvant pas compter sur un réseau familial pour faire face au problème posé par la garde ponctuelle ou régulière des jeunes enfants, tout cela rend nécessaire une réflexion globale sur les dispositifs à mettre en place, et notamment pour venir en aide aux populations de ces communes moins bien pourvues en équipements de toutes sortes.

Hormis la taille de la commune, les caractéristiques des quartiers dans les villes plus importantes peuvent avoir une grande importance pour expliquer le type d'équipements rencontrés, ou la plus ou moins grande densité de ceux-ci sur un terrain donné. Les quartiers repérés comme lieux de concentration de populations dites à problèmes, en situation de précarité, défavorisées etc. (la terminologie en la matière connaît une extension incontrôlable ces dernières années), sont surtout bien pourvus en structures et équipements à caractère social : la P.M.I. y joue un rôle éminent, les structures novatrices trouvent ici un terrain de prédilection, les équipements scolaires sont le plus souvent regroupés dans des Z.E.P....

Par contre, les populations de ces quartiers sont peu consommatrices, comme nous l'avons déjà vu plus haut, de crèches collectives et autres haltes-garderies : les situations des familles, et principalement des femmes, ne se prêtent guère à l'utilisation de celles-ci (à l'exception du recours ponctuel et plutôt rare à la halte, souvent à l'initiative d'un travailleur social) mais aussi, nous semble-t-il, des raisons plus liées à l'idéologie des populations plus démunies et à sa distance plus ou moins grande par rapport à l'idéologie de ces structures, peuvent expliquer cet état de fait.

On peut avancer, enfin, l'hypothèse selon laquelle les structures d'accueil pour la petite enfance, leur nombre, le type d'équipements présents, répondent aussi aux politiques mises en place en la matière par les pouvoirs locaux et en tout premier lieu par les municipalités. Que celles-ci perçoivent correctement les besoins de leurs administrés, que celles-ci fassent du thème de l'accueil, la garde et la socialisation de la petite enfance un sujet de réflexion et un axe d'intervention, que celles-ci montrent une volonté de réduction des inégalités sociales, ceci ne saurait manquer de se manifester sur le terrain, comme a contrario leur manque d'intérêt sur le sujet pourra, hélas !, être repéré également.

III. Les structures d'accueil face à la reproduction des inégalités sociales.

On peut ici affirmer d'emblée que le postulat sur lequel repose ce chapitre est que les structures d'accueil pour la petite enfance ont, parmi leurs vocations, celle de contribuer à la réduction des inégalités sociales, avant l'entrée des enfants dans le parcours de formation qui débute véritablement avec leur accession au Cours Préparatoire.

En effet, c'est devenu une banalité de constater que les difficultés rencontrées par l'enfant à l'école sont en relation avec le milieu socio-économique et culturel dont il est issu. Dès lors, la responsabilité des professionnels de la petite enfance, et notamment des structures d'accueil, doit inclure la prise en compte de cette donnée de base pour favoriser la réussite ultérieure de l'enfant. On a constaté que l'école maternelle jouait un rôle dans l'amélioration des résultats des enfants qui l'avaient fréquentée suffisamment longtemps, une fois qu'ils entraient à l'école primaire. On peut se poser la question de l'impact des crèches, haltes-garderies et autres équipements destinés aux enfants de moins de trois ans, dans ce même domaine.

Le constat que nous avons évoqué dans les chapitres antérieurs, selon lequel les enfants de milieux moins favorisés d'un point de vue socio-économique, sont moins souvent utilisateurs de certains équipements — telles les crèches collectives ou les haltes-garderies — semblent légitimer la notion de parcours de socialisation différenciée selon le profil des familles. Loin de nous l'idée de dévaloriser le rôle des parents dans la socialisation du jeune enfant, ou de décrier le mode de garde de l'enfant par sa mère, dans son foyer. Il s'agit plutôt ici de relever le fait que l'absence de mode de garde extérieur ou l'utilisation d'une formule plutôt que d'une autre relèvent trop souvent de logiques dans lesquelles un choix raisonné n'a pas sa place, et que les enfants qui ont souvent le plus besoin d'être entourés et stimulés ne sont pas ceux qui ont le plus accès aux structures appropriées.

Il y a aussi la question de la distance sociale existant entre les familles d'origine modeste et les agents responsables des équipements et structures d'accueil : elle constitue une barrière invisible mais souvent efficace, un élément dissuasif qui détourne ces parents des lieux en question. Les représentations qu'ont ces professionnels des populations défavorisées, des parents habitant des cités H.L.M. sont parfois stéréotypées. Le propre des populations défavorisées serait leur caractère déstructuré : mères célibataires, concubinage, séparation, enfants nés de plusieurs liaisons, pères absents ou démissionnaires, mères dépassées, réseaux familiaux distendus ou inexistant, pauvreté culturelle constituent des termes qui les décrivent et qui les classent, entre déviance et exclusion.

Certes, tous les habitants des cités ne seraient pas à inclure dans cette typologie. Il y aurait encore des éléments des couches populaires ayant une vie rangée et un travail stable habitant ces quartiers, comme des immigrés, moins déstructurés souvent que les familles à problèmes autochtones, posant d'autres problèmes (plutôt moins graves). Mais au fur et à mesure que nos interlocuteurs sont moins en contact avec ces populations, l'amalgame est plus courant. Cependant, dans ce dernier cas, on met plutôt l'accent sur la pauvreté économique et la faiblesse du bagage culturel, davantage que sur les éléments que nous avons examinés ci-dessus et qui tournent autour de la déstructuration.

Ces représentations des populations défavorisées, qui ne sont bien entendu pas le lot de tous nos interlocuteurs et que nous simplifions quelque peu ici, prennent appui sur une évolution tout à fait réelle et préoccupante dont les quartiers populaires sont l'objet depuis quelques années. La désarticulation, l'absence d'expression collective, l'émergence de nouvelles formes de marginalité et la massification des situations de précarité n'ont pu être enrayerées par les dispositifs de type "Développement Social des Quartiers" ou "Développement Social Urbain", car ceux-ci sont impuissants face à l'accroissement du chômage et à la désinsertion sociale que celui-ci véhicule. Mais l'analyse de ces questions nous éloignerait ici de notre sujet.

Agir, dans le cadre des structures existantes, pour favoriser une meilleure socialisation des jeunes enfants : tel doit être, selon nous, un des objectifs centraux de la politique pour la petite enfance qui contribuerait à la réduction des inégalités, et dans lequel ont un rôle à jouer les travailleurs sociaux et les enseignants mais aussi, bien sûr, les élus.

IV. Les structures d'accueil et les enfants d'origine étrangère : un outil d'intégration ?

Le dernier point que nous souhaitons examiner ici concerne donc le rôle des structures d'accueil pour la petite enfance dans l'intégration des enfants immigrés ou d'origine étrangère dans la société française.

Nous avons pu aborder la question plus globale de l'intégration des immigrés et du multiculturalisme par ailleurs², et l'analyse de cette problématique déborde largement le cadre de notre propos ici. Rappelons simplement que l'intégration est un phénomène complexe et multiforme, qui dépend de beaucoup de variables, dont une au moins sur laquelle nous n'avons pas prise : le temps. Cette intégration, dont il est tant question dans beaucoup de débats à l'heure ac-

² Matas, J., "Les jeunes issus de l'immigration, entre intégration et assimilation", *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, n°18, 1991

Matas, J., "Processus d'intégration des populations d'origine immigrée et multiculturalisme", *Revue des Sciences Sociales de la France de l'Est*, n°20, 1993

tuelle, est un processus d'adéquation réciproque de la société d'accueil et de la population migrante, mais aussi probablement un stade intermédiaire entre la simple insertion et l'assimilation plus ou moins totale. Si nous partons de la base que la grande majorité des immigrés qui résident en France est appelée à y rester définitivement, son intégration harmonieuse dans la société française est une nécessité aussi bien pour cette population elle-même que pour la société toute entière.

On peut alors s'interroger sur l'efficacité des structures qui nous occupent ici dans l'accomplissement de cette tâche auprès des jeunes enfants. On pourrait même dire qu'il ne s'agit pas des seuls enfants immigrés et d'origine étrangère, mais de l'ensemble des enfants qui peuvent trouver là un lieu d'apprentissage de la diversité et de la richesse que celle-ci comporte, mais c'est probablement un thème qui concerne davantage l'institution scolaire.

Il faut distinguer, pour notre analyse, l'école maternelle, qui est effectivement fréquentée par la grande majorité des enfants de plus de trois ans — y compris les immigrés —, et les structures destinées aux tout petits qui ne concernent qu'une partie des enfants de moins de trois ans, parmi lesquels les enfants d'origine étrangère sont vraisemblablement sous-représentés.

La situation dans les écoles maternelles est, à l'image des autres équipements scolaires, fort diverse. On trouve des écoles maternelles où les enfants issus de l'immigration ne constituent qu'une infime minorité et d'autres où ils représentent plus de la moitié des effectifs. Cet élément est sans doute très important dans la prise en compte de la problématique multiculturelle par le personnel enseignant, mais il n'est pas le seul : l'esprit d'ouverture, le souci de lutter contre les préjugés y jouent également un grand rôle.

En ce qui concerne les autres institutions, qu'il s'agisse des crèches, haltes-garderies et autres jardins d'enfants, ces enfants ne constituent en règle générale qu'une minorité plus ou moins faible pour des raisons diverses que nous avons en partie évoquées plus haut. La première explication est, en effet, que le nombre de mères de famille immigrées exerçant une activité régulière et à plein temps reste faible, même si la tendance est à son augmentation. Ceci s'explique à la fois pour des motifs culturels, par le plus grand nombre d'enfants à la maison qui rend souvent malaisé l'exercice d'une telle activité, ou encore par leur plus faible niveau de qualification qui fait obstacle à l'obtention d'un emploi (quand ce n'est également la faible maîtrise de la langue française qui ajoute un handicap de taille). Mais il faut, bien entendu, se garder de généralisations abusives et forcément erronées.

Le moindre recours aux structures de garde, même à temps partiel, ne découle sans doute pas pourtant que de raisons d'ordre économique (taux d'activité et niveau de ressources, notamment). Une explication complémentaire est à trouver du côté des réseaux familiaux et d'amitié et d'entraide, souvent plus vivaces chez ces populations d'origine immigrées, et notamment actifs par na-

tionalités ou groupes ethniques. Dès lors, on est moins obligé d'avoir recours à des structures de garde, et on peut éviter de plonger l'enfant trop tôt dans un milieu très différent du sien.

La plupart des enfants d'origine étrangère qui fréquentent ces institutions sont issus de milieux plus aisés ou de familles socialement et culturellement plus intégrées. De ce fait, le discours des professionnels les concernant tend à ne les distinguer que faiblement de l'ensemble des enfants dont elles s'occupent. On les distingue par contre souvent davantage des autres enfants immigrés ou d'origine étrangère, ces derniers présentant plutôt les caractéristiques communes aux enfants des milieux défavorisés, avec quelques traits tout de même singuliers. Cependant, lors de nos entretiens, un certain nombre d'interlocutrices travaillant dans des équipements de ce type, a mis l'accent sur le rôle intégrateur de ces lieux pour ce qui concerne les enfants d'origine étrangère les fréquentant, notamment par l'apprentissage linguistique, l'inculcation de formes de comportement, et aussi par le dialogue qui peut s'instaurer avec les familles, et notamment les mères de ces enfants. Ce dernier aspect, même s'il dépasse l'enfant à proprement parler, nous semble en effet d'une importance capitale. On le retrouve présent à l'école : l'établissement d'une communication réelle, basée sur la compréhension et la confiance mutuelles, est un élément souvent déterminant pour réduire la distance entre la famille et l'univers scolaire que peut ressentir, parfois douloureusement, l'enfant, et qui peut aller jusqu'à la situation d'échec et de déchirement. Ceci peut s'appliquer, toutes proportions gardées, aux structures d'accueil pour les plus jeunes enfants; d'où l'intérêt d'une prise en compte de cette question.

En guise de conclusion

Le rapide tour d'horizon que nous avons pu présenter ici, à partir de l'étude des situations des vingt et un sites alsaciens, communes et quartiers, et des entretiens que nous avons pu y effectuer, appelle trois remarques majeures.

Tout d'abord, nous ne pouvons prétendre à l'exhaustivité dans la prise en compte des structures existantes et des lieux extra-familiaux où séjournent avec une fréquence très disparate des enfants de moins de six ans. Nous n'avons vu, par exemple, que très superficiellement les C.L.S.H. (centres de loisir sans hébergement), nous n'avons guère parlé des lieux tels que les colonies de vacances, nous n'avons rencontré qu'indirectement — du fait de notre échantillon de sites — les crèches parentales etc. Ceci constitue une limite objective de ce travail, comportée par la nature même de celui-ci.

Ensuite, la diversité des réalités rencontrées et les besoins de l'exposition de résultats nous ont obligés parfois à être réducteurs ou trop laconiques, à passer sous silence bien des aspects de cette réalité dont l'intérêt ne nous échappe pourtant pas. Cette diversité est une richesse plutôt qu'un handicap et elle nous

invite à la modestie dans les conclusions que nous pouvons tirer des aspects qui nous ont paru plus paradigmatiques et que, de ce fait, nous avons voulu faire ressortir ici.

Enfin, cette étude a pu être réalisée grâce au concours prêté par un grand nombre de responsables des municipalités et des structures ici décrites. La très grande majorité d'entre eux ont fait preuve de beaucoup de disponibilité et de gentillesse et ont répondu avec franchise et compétence aux questions qui leur ont été posées. Qu'ils en soient remerciés, nous espérons qu'ils trouveront quelque intérêt aux documents et analyses que nous avons pu ainsi réaliser.

Pour conclure, il nous semble ressortir de cette recherche la nécessité d'approfondir certaines pistes qui ont été dégagées au cours de celle-ci. On pourrait ainsi envisager d'étudier un certain type de structure ou de réaliser des monographies plus complètes sur un nombre plus restreint de sites pour mieux dégager le problème, les évolutions et les enjeux qui ont trait à la prise en charge de la petite enfance.

Annexe

Les sites étudiés

Strasbourg	Cité Spach Cronembourg Meinau Neuhof Port du Rhin
Haguenau	
Mertzwiller	
Mutzig	
Obernai	
Reichshoffen	
Mulhouse	Brossolette Drouot Wagner
Colmar	Europe Florimont
Illzach	Chêne-Hêtre
Kingersheim	
Saint-Marie Aux Mines	
Thann	
Wittelsheim	
Wittenheim	

L'équipe de recherche

- Jacqueline Igersheim
- Juan Matas
- Nathalie Aeby
- Charazad Allam
- Nora Bourbia
- Sylvie Ebendinger
- Yazid Idir
- Nicole Marczak
- Lucie Paoli
- Marcelle Piron
- Nadia Saada
- Petra Van Vucht Tijssen
- Hanna Zapico Bari

**LES PARUTIONS DE L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE
L'INTEGRATION
Année 1992**

◆ Cahier de l'Observatoire n°1

L'immigration en Alsace 1982/1990 - Première esquisse - Document provisoire -
58 pages - Avril 1992

◆ Cahier de l'Observatoire n°2

L'accueil des familles rejoignantes en Alsace
66 pages - Septembre 1992

◆ Cahier de l'Observatoire n°3

La population étrangère en Alsace : constats, évolutions 1982/1990, localisation
15 pages - Septembre 1992

◆ Cahier de l'Observatoire n°4

La population étrangère à Strasbourg : constats, évolutions 1982/1990
8 pages - Septembre 1992

◆ Cahier de l'Observatoire n°5

La population étrangère à Mulhouse : constats, évolutions 1982/1990
13 pages - Septembre 1992

◆ Cahier de l'Observatoire n°6

La population étrangère à Colmar en 1990
6 pages - Novembre 1992

◆ Cahier de l'Observatoire n°7

La création d'entreprises par les étrangers en Alsace : constats, évolutions
57 pages - Décembre 1992

◆ Cahier de l'Observatoire n°8

Actes de la rencontre régionale de réflexion "Création d'entreprises et intégration en
Alsace" du 28 Janvier 1993 à Colmar
60 pages - Mai 1993

